



CAPL N° 2 du 03/12/2015

COMPTE-RENDU de MANDAT des ELUS CGT

La séance débute à 10h30

Représentants de l'administration:

M. MORICEAU, M. PAILLET, Mme GLISE, M. GARBUNOW

Représentants des personnels :

CGT Finances Publiques : Mme DENAUX (T),

Solidaires Finances Publiques : Mme ANGLADE (T), M. LAROUSSINIE (T), Mme MARRONCLE (S).

FO: M. ANDRIEU (T) et Mme CUSSAC (S)

Mme JBIRANE et M. ANDRIEU pour FO assurent respectivement les fonctions de secrétariat et de secrétariat adjoint.

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette CAPL, Mme DENAUX lit la **déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques (cf. ci-après)**.

1/ Approbation du procès verbal de la CAPL du 09/11/2015

Mme DENAUX (CGT) demande que la précision suivante soit ajoutée : *« Pour répondre au souhait de la CGT et après accord de l'ensemble des organisations syndicales, M. MORICEAU précise, qu'à l'avenir, la diffusion sur Ulysse local du projet de liste des candidats classés « excellent » ne se fera qu'après tenue de la CAPL. », au lieu de : « Pour répondre au souhait des organisations syndicales... »*

Le P.V. est adopté à l'unanimité, sous réserve que cette modification soit apportée au PV.

2/ Affectation du contrôleur de la Trésorerie de Saint-Mamet suite à restructuration

Suite à la fermeture de la Trésorerie de Saint-Mamet au 1^{er} janvier 2016, M. MORICEAU propose d'affecter Mme Sylvie BESSAC à la Trésorerie de Maurs.

Il nous informe qu'un emploi PACTE stagiaire a été affecté au 1^{er} décembre 2015 à la Trésorerie de Maurs et qu'une permanence sera mise en place.

M. MORICEAU soumet au vote de la commission cette proposition

Parité administrative : 5 POUR

Parité syndicale : 5 (1 CGT, 1 FO, 3 Solidaires)

3/ Questions diverses

Les élus Solidaires demandent un point sur les travaux de la cité administrative.

M. PAILLET répond que cette question est du ressort du CT et qu'à sa connaissance, le planning était respecté.

Mme DENAUX (CGT) demande s'il est possible d'avoir une information quant à l'état des vacances d'emploi sur l'ensemble des services du département.

M. MORICEAU répond que le détail des effectifs sera donné par service et non par RAN à l'occasion du prochain CT qui se tiendra le 17 décembre 2015.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 11h.

Marie-Hélène DENAUX – Elue CGT

CAPL B du 03/12/2015

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques du Cantal

Monsieur le Président, mesdames et messieurs,

Nous sommes réunis à l'effet de délibérer sur l'affectation du contrôleur suite à la fermeture de la Trésorerie de Saint-Mamet.

Cette affectation intervient dans un contexte de fermetures et de réorganisations massives de services, notamment en milieu rural.

Nous rappelons notre attachement au service public de proximité.

Nous réaffirmons notre opposition aux fermetures de sites

Pour nous il convient, au contraire, de renforcer ce maillage territorial avec les moyens en personnel nécessaires.

Néanmoins, nous ne nous opposerons pas à l'affectation de notre collègue qui se satisfait de la proposition qui lui a été faite.